

A propos des thèses d'exercice contenant un article de revue

Si votre thèse d'exercice contient un article scientifique, et que vous envisagez sa diffusion électronique sur Internet (via l'archive ouverte DUMAS), il est nécessaire de respecter les consignes suivantes.

Deux cas de figure sont possibles :

1/ La thèse contenant l'article est mise en ligne **avant publication** de l'article :

Dans ce cas, l'auteur de l'article a toute liberté de mettre en ligne le contenu de son article sur une archive ouverte.

N.B. : Dans le cas où l'article a été co-signé par plusieurs auteurs, il conviendra d'obtenir l'assentiment de l'ensemble des auteurs.

2/ La thèse contenant l'article est mise en ligne **après publication** de l'article :

Sauf exception, les éditeurs des revues scientifiques n'autorisent pas la mise en ligne à titre gratuit de la version électronique finale de l'article dont ils ont réalisé la mise en page.

Vous veillerez donc à insérer dans votre thèse **la version finale de l'article, dans sa version traitement de texte**.

Nous vous recommandons également de mentionner les références exactes de l'article publié, et d'inclure un lien pointant vers la version électronique de l'article sur le site de la revue.

N.B. : Dans le cas où l'article a été co-signé par plusieurs auteurs, il conviendra d'obtenir l'assentiment de l'ensemble des auteurs.

Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à nous contacter :

Bibliothèque Universitaire de Médecine - Pharmacie
Domaine de La Merci, 38076 La Tronche cedex
Contact : Jean-Hugues Morneau ou Sabine Humbert-Koch
Tél. : 04.76.63.71.96 ou 04.76.63.74.15
Mail : bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr